

**PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU Mardi 23 Juin 2015**

**Présents :**

- Commune de BROUSSES ET VILLARET : Madame Danièle NICOLAOU – Monsieur Jean-Claude OBIS
- Commune de CAUDEBRONDE : M. Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : MM Paul GRIFFE – Jean-Pierre BOUISSET– Laurent RIVES – Jean-Baptiste FERRER
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Gilbert PLAGNES
- Commune de FOURNES-CABARDES : M. CHIFFRE Guy – Mme RIEUSSEC Sylvette
- Commune de FRAÏSSE CABARDES :
- Commune de LES ILHES-CABARDES : Mr Henri ICHE - M. MARTY Stéphan
- Commune de LABASTIDE-ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : M. Gérard DESGRANGES – M. D'ABBUNDO Jacky
- Commune de LAPRADE : Mr Jean-Michel COURREAU
- Commune de LASTOURS : M. Jean-Louis TEISSIE – Monsieur Lahcène MEBROUK
- Commune de LATOURETTE CABARDES : M Joël GUERIN
- Commune de LES CAMMAZES : M. Alain MARY – Mme Roselyne MARIOJOULS
- Commune de LES MARTYS : M. André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : M. Gilbert BATTLE – M. Le COZ Denis
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES :
- Commune de ROQUEFERE : Mr Francis BELS
- Commune de SAINT-DENIS : Mr Raymond SENTENAC - Mr Gérard BONNAFOUX
- Commune de SAISSAC : Mme Odile SEIGNE – MM David HERRERO – Philippe HORTALA
- Commune de SALSIGNE : MM Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL : Mme Christiane GROS - Mme Claude ASSEMAT
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA -Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : M. Daniel GERI – Mme Vanessa SIRVENT – Monsieur Luciano STELLA

**Absents:**

Mr Guy JALABERT (Fraisie Cabardes)- Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardes)- Mme Sylvie LEENHARDT (Pradelles-Cabardes) – Mme Carole HASSLAUER (Saint-Denis)

**Procurations :**

Mme Janine CROS GIRAL de la commune de Fontiers-Cabardes à Mr Gilbert PLAGNES  
Mr Sacha DJORDJEVIC de la commune de Cuxac-Cabardes à Mr Paul GRIFFE  
Mr David FERRE de la commune de Salsigne à Mr Stéphane BARTHAS  
Mr Jean DONS de la commune de Saissac à Mr Philippe HORTALA  
Mme Maryse VIEU de la commune de Saissac à Mme Odile SEIGNE  
Mr Régis HUC de la commune de Labastide-Esparbairénque à Mr Francis BELS

## Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Validation compte rendu

### **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL**

- Actualisation et modification des statuts : Prise de compétence, Piscine intercommunale de Cuxac-Cabardès.
- Mise en place du Comité Technique Paritaire / Fixation du nombre de représentants de l'autorité territoriale et des représentants du personnel au comité technique
- Mise en place du Comité d'hygiène sécurité et des conditions de travail
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- Conventions de Mise à disposition de personnel à l'Office Intercommunal de Tourisme de la Montagne Noire
- Convention de mise à disposition et d'utilisation de locaux à l'Office Intercommunal de Tourisme
- Convention avec le Département de l'Aude : Piscine de Cuxac-Cabardès ouverture estivale

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- Désignation d'un conseiller communautaire référent pour le programme 'Territoire à Energie

*Positive'*

- Soutien à la candidature Groupe D'action Locale LEADER 'Carcassonne Agglo / Communauté de Communes de la Montagne Noire'

- Désignation des conseillers Communautaires délégués au Groupe d'Action Locale
- Délibération de soutien au parc éolien de Saissac porté par EDF Energies Nouvelles

### **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

- Consultation : Fourniture et livraison des repas pour le service de restauration scolaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire
- Consultation : Achat de matériel pour le service de restauration scolaire des écoles de la CDC Montagne Noire

### **COMMISSION ECOLES / ALAE**

- Avenant au Projet Éducatif Territorial de la Montagne Noire

### **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- Définition du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

### **COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE**

- Convention avec le COC pour l'activité jardin aquatique pour la SMA Collin Colline

(septembre 2015-juin 2016)

- Création de 3 postes Agent social de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste Auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
- Création poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire

### **Questions diverses**

- Projet de fixation du chef-lieu provisoire de la Région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées
- Bulletin de la CDC

Monsieur Le Président ouvre la séance. L'assemblée est composée de 26 membres présents dont 6 pouvoirs soit un total de 32 votants.

Monsieur Jean-Baptiste FERRER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Le Président demande si des modifications sont à apporter au compte rendu du conseil Communautaire du 25 Mars.

Aucunes remarques n'étant formulées, le compte rendu est approuvé.

## **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – SOCIAL**

- Actualisation et modification des statuts : Prise de compétence, Piscine intercommunale de Cuxac-Cabardès.

Monsieur Le Président explique à l'assemblée que la principale modification porte sur la prise de compétence 'Piscine'. Ce sujet fera l'objet d'un Conseil Communautaire le Mercredi 8 Juillet sur les conditions de reprise proposées par le Département. Les modifications de statuts portent ensuite sur des actualisations.

Monsieur Le Président profite de la circonstance pour informer l'assemblée du souhait de la commune de Mas-Cabardès de récupérer les tennis de Masefens. Ce projet devra être mené avec les communes concernées avant toutes prises de décisions.

Monsieur SAXE procède à la présentation des différentes modifications.

A la suite de l'exposé, Monsieur SENTENAC demande la parole et constate que la décision de reprise de la piscine est donc actée.

Monsieur GERI explique que cette modification des statuts entraîne et confirme cette reprise.

Monsieur BELS dénonce le fait de devoir se prononcer sans que les conditions de reprises soient clairement exposées. Il serait judicieux d'attendre le 8 Juillet pour effectuer un tel choix.

Monsieur Le Président répond que ces statuts seront communiqués à chaque conseil municipal qui aura trois mois pour se prononcer. La présentation de la convention avec le Département ayant lieu le 8 Juillet, chacun aura les informations souhaitées au moment du vote.

Monsieur TEISSIE demande pourquoi une réunion spécifique n'a pas été organisée ?

Le Président répond qu'elle aura lieu le 8 Juillet.

Monsieur Le Président procède à la lecture des premières orientations du Département :

*'Accord sur le montant de prise en charge de 27 000 / an pour les activités piscine du collège. Accord également sur le montant estimé en ce que ce montant résulte du ratio nombre d'heures d'utilisation par les collégiens / coût global de fonctionnement (y compris charges d'investissement) de la piscine. Un tarif horaire devra donc être établi pour les facturations*

*Accord pour prendre en charge les salaires et charges du maître-nageur qui partira en retraite avant la fin de l'année et continuera à intervenir dans le cadre d'une mise à disposition (a priori jusque fin octobre)*

*Accord pour financer les salaires et charges 2015 de l'agent technique qui aura effectué une mutation au 1er octobre.*

*Ces deux prises en charges s'effectueront dans le cadre d'un accord conventionnel*

*Neutralisation du salaire de la femme de ménage qui n'interviendra plus sur l'équipement à la rentrée*

*Accord du département pour prendre à sa charge 50% du coût des salaires et charges de l'agent technique en 2016.*

*Cette prise en charge sera intégrée dans la convention citée au point précédent'.*

Madame NICOLAOU demande si Monsieur VIOLA a prévu une solution dans le cas où les communes refusent.

Monsieur Le Président répond que cette éventualité n'a pas fait l'objet de réponse de la part du département.

Monsieur SENTENAC demande pourquoi la commune de Cuxac-Cabardès ne s'est pas porté acquéreur.

Monsieur GRIFFE répond qu'il s'agit d'une piscine Départementale qui rayonne bien au-delà des limites communales

Monsieur BELS ajoute qu'il est dommage de devoir se prononcer globalement sachant que l'actualisation ne suscite pas de remarques au contraire de la compétence de la piscine.

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de passer au vote :

VOTE :

Pour : 23                      Abstentions : 6                      Contres : 3

-Mise en place du Comité Technique Paritaire / Fixation du nombre de représentants de l'autorité territoriale et des représentants du personnel au comité technique

Monsieur HORTALA, vice-président en charge de la commission finances – personnel – social informe l'assemblée de la nécessité de constituer un comité technique paritaire et d'un comité d'hygiène sécurité et des conditions de travail. Le seuil des 50 salariés ayant été franchis au 1<sup>er</sup> janvier 2015, il est nécessaire réglementairement de créer ces deux instances. Ces deux comités seront consultés pour l'ensemble des sujets liés aux conditions de travail des agents.

Ces instances sont composées de deux collèges, le collège employeur et le collège personnel. Il est proposé de conserver la parité entre les deux avec 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants. Les représentants du collège employeur seront désignés par délibération du conseil Communautaire tandis que les représentants du collège personnel feront l'objet d'une élection professionnelle.

VOTE :

Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0

- Mise en place du Comité d'hygiène sécurité et des conditions de travail

VOTE :

Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0

- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Monsieur Le Président explique que le FPIC est un mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les 218 108 € attribués à l'ensemble intercommunal (159 398 en 2014) peuvent se répartir selon trois modes :

- Répartition de droit commun qui ne nécessite pas de délibération

- Répartition à la majorité des 2/3

- Répartition '*dérogatoire libre*' qui nécessite une délibération approuvant ce mode de répartition de l'E.P.C.I et des conseils municipaux des communes membres.

Pour cette année, Monsieur Le Président propose de privilégier la répartition de droit commun, répartition qui ne nécessite pas de délibérations.

Aucune remarque n'est effectuée.

- Conventions de Mise à disposition de personnel à l'Office Intercommunal de Tourisme de la Montagne Noire

Monsieur MARY, vice-président en charge de la commission 'Tourisme, culture, sport' rappelle l'organisation à venir de l'Office Intercommunal de Tourisme.

Il s'agit d'établir plusieurs conventions de mise à disposition de personnel intercommunal à cette Office, Florence SABLAIROLES pour une durée hebdomadaire de 29 heures, Christine TRUC pour une durée hebdomadaire de 17 h 00, Émilie DUMAS pour une durée hebdomadaire de 35 h, et le poste d'animateur numérique pour une durée hebdomadaire de 25 heures.

VOTE :

Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0

- Convention de mise à disposition et d'utilisation de locaux à l'Office Intercommunal de Tourisme

Monsieur MARY explique que l'OIT sera localisé sur trois lieux en cette saison 2015, Les Ilhes-Cabardès, Les Cammazes et Lastours. A ce titre, une convention de mise à disposition de locaux est proposée entre la CDC de la Montagne Noire et l'OIT pour un montant mensuel de 50 €.

Monsieur SENTENAC demande ce que va devenir l'Office de Tourisme de Les Cammazes ?

Monsieur MARY répond que conformément à la réglementation, cet OT n'existe plus, il a été dissout.

VOTE :

Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0

- Convention avec le Département de l'Aude : Piscine de Cuxac-Cabardès ouverture estivale

Monsieur Le Président rappelle que le Département met à disposition de la commune de Cuxac-Cabardès la piscine départementale, et ses locaux annexes. Pour cette année 2015, la mise à disposition aura lieu à compter du 13 juillet jusqu'au 12 août.

Les frais engagés par le Département pour l'ouverture et le fonctionnement de la piscine sur cette période s'élèvent à 5 732 €.

Une convention tripartite entre le Conseil Général, la Communauté de Communes de la Montagne Noire et la Commune de Cuxac-Cabardès, est proposée avec le remboursement de ces frais auprès du Département suivant la répartition financière suivante :

Communauté de Communes de la Montagne Noire : 4 000 €

Commune de Cuxac-Cabardès : 1 732 €

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir valider cette convention.

VOTE :

Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- Désignation d'un conseiller communautaire référent pour le programme 'Territoire à Energie Positive'

Monsieur Le Président explique que le ministère de l'écologie a lancé à l'automne 2014 un appel à projet national : « 200 Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ».

Cet appel à projet visait à sélectionner des territoires ayant un programme pour mettre en œuvre concrètement la transition énergétique, c'est-à-dire consommer moins d'énergie, consommer et produire plus d'énergie renouvelable, produire moins de déchets, décarboner au maximum les transports, le tout pour réduire les émissions de CO2 (principal gaz à effet de serre).

La Cdc Montagne Noire a été retenue parmi les « TEPCV en devenir » et doit maintenant finaliser son programme d'actions pour obtenir la labellisation ouvrant accès à une enveloppe d'aide de l'état de 500 000 euros pour accompagner ses projets. Pour mener à bien ce programme, il est proposé de désigner un représentant de la Communauté de Commune, Monsieur Jean-Pierre BOUISSET,

VOTE :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

- Soutien à la candidature Groupe D'action Locale LEADER 'Carcassonne Agglo / Communauté de Communes de la Montagne Noire'

Les territoires de la communauté de communes de la Montagne Noire et de Carcassonne Agglo souhaitent travailler ensemble sur la définition d'un futur Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER animé par le Pays Carcassonnais. Afin de pouvoir bénéficier de ce financement, la candidature des deux territoires doit être retenue. C'est en ce sens qu'il est proposé d'afficher le soutien de la CDC.

VOTE :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

Monsieur Le Président ajoute qu'un envoi d'un courrier destiné aux communes de l'Agglo a été envoyé par erreur aux communes de la Montagne Noire par le Pays Carcassonnais. Il ne faut donc pas tenir compte de ce courrier.

- Désignation des conseillers Communautaires délégués au Groupe d'Action Locale

Pour ce même sujet, Monsieur Le Président fait part de la nécessité de désigner des délégués communautaires à ce GAL.

Il est proposé :

TITULAIRES : Monsieur Jean-Pierre BOUISSET Monsieur Alain MARY

SUPPLEANTS : Monsieur Philippe HORTALA, Monsieur Gilbert BATLLE

VOTE

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

- Délibération de soutien au parc éolien de Saissac porté par EDF Énergies Nouvelles

Monsieur Le Président explique qu'un projet localisé dans les anciennes ZDE définies dans une étude de zonages du développement éolien réalisée en 2012 est en cours de développement. Ce projet comprend 10 éoliennes pour une puissance totale de 23 MW. Monsieur Le Président tient également à préciser qu'aucune suite n'a été donnée sur une demande similaire de la part des communes de Brousses-et-Villaret et Fraïsses-Cabardès, le projet concerné étant hors zonage de l'étude préalable.

Monsieur TEISSIE demande s'il y a une covisibilité avec les châteaux, donnée important notamment par rapport au projet de classement des châteaux au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Monsieur HORTALA répond qu'il n'y en a pas.

Monsieur BELS demande un état des lieux des projets en cours.

Monsieur Le Président répond qu'en plus du parc éolien du Sambrès dont le raccordement est en cours de réalisation, un autre parc est en développement sur les communes de Les Martyrs et de Cuxac-Cabardès.

Monsieur BELS fait part de l'existence d'un autre projet sur les communes de Labastide et de Pradelles qui se localise dans les zonages de l'étude est en cours. Il serait opportun de soutenir de la même façon ce projet.

Monsieur GERI prend la parole et fait part de sa position, où tous ces projets éoliens défigurent la Montagne Noire, ses crêtes. Ces projets apportent des apports financiers certes, mais au détriment du paysage.

VOTE :

Pour : 31

Abstention : 1

Contre : 0

## **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

- Consultation : Fourniture et livraison des repas pour le service de restauration scolaire de la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, Monsieur Le Président tenait à rappeler le calendrier lié à cet ordre du jour.

Cette liaison froide a déjà été évoquée en Conseil Communautaire du mois de Février lors du passage à liaison froide des écoles de Saissac et de Les Cammazes.

Une réunion entre les 11 communes qui ont une école a été organisée à Caudebronde en début de mois, réunion à laquelle étaient invités les 4 Conseillers Départementaux. A ce titre, le Département a confirmé que la pérennité du collège ne dépend pas de son service de restauration scolaire mais bien de l'effectif des enfants scolarisés. Monsieur Le Président fait part de sa satisfaction par rapport à cette réunion, où les échanges avaient été constructifs.

La réunion conclue un passage à la liaison froide pour l'ensemble des écoles sauf celles de Fontiers-Cabardès et de Cuxac-Cabardès. Une consultation a été lancée et la commission d'appel d'offres propose de retenir le prestataire API RESTAURATION comme mentionné dans le document d'analyse des offres.

Monsieur GUITARD s'appuie sur les écoles de Saissac et de Les Cammazes qui sont en liaison froide depuis le retour des vacances de Février. Les retours étant favorables, il est proposé de généraliser cette organisation à l'ensemble du territoire dans l'objectif notamment d'être conforme par rapport à la température des repas. Cependant, la volonté n'a pas été d'imposer cette organisation à toutes les écoles à l'image de ce qui a été fait pour les ALAE où certaines particularités locales ont été prises en compte. Il est certain qu'une harmonisation progressive est nécessaire.

Monsieur GRIFFE fait part de son ressenti. La réunion de Caudebronde s'est déroulée dans un esprit d'ouverture où chaque maire a pu s'exprimer librement. Le choix de la commune de Cuxac est celui du collège ce qui ne porte pas de préjudice à la Communauté de Communes.

Monsieur Le Président explique que ce choix-là a été fait avec les communes en toute simplicité.

Monsieur SENTENAC affirme que ce choix-là appartient au Conseil Communautaire, l'intercommunalité assumant financièrement ce service et étant responsable des repas livrés.

Monsieur BELS ajoute que la compétence est communautaire et que même si sa commune n'a pas d'écoles, des enfants de la commune sont quand même scolarisés sur le territoire, il aurait été logique que l'ensemble des communes soit associée à cette décision. D'autre part, l'organisation de cet appel d'offre avec plusieurs choix possibles paraît discutable.

Monsieur Le Président répond que l'appel d'offres est tout simplement organisé en plusieurs Lots permettant de parer à toutes éventualités.

Monsieur SENTENAC explique qu'il est important de privilégier l'organisation qui apporte les garanties suffisantes pour respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Madame NICOLAOUN intervient et affirme qu'il ne s'agit pas de créer une polémique mais bien de garantir la conformité des repas, avec à l'appui les relevés de températures.

Monsieur GUITARD ajoute que la liaison froide permet de garantir ces règles d'hygiène et en plus de faire des économies.

Monsieur Le Président propose de passer au vote et de choisir API RESTAURATION dans les conditions évoquées.

VOTE :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

- Consultation : Achat de matériel pour le service de restauration scolaire des écoles de la CDC Montagne Noire

Monsieur Le Président explique que pour assurer la liaison froide, il est nécessaire d'équiper les écoles concernées en fours et frigos.

Il est proposé de retenir API RESTAURATION pour l'achat de fours pour un montant de 16 482 € H.T soit 19 778 € TTC et la SN ROUGER pour l'achat de frigos pour un montant de 4 028.84 € H.T soit 4 834.60 € TTC

VOTE :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

## **COMMISSION ECOLES / ALAE**

- Avenant au Projet Éducatif Territorial de la Montagne Noire

Monsieur GUITARD rappelle que la Communauté de Communes de la Montagne Noire a validé le Projet Éducatif Territorial pour l'ensemble des Temps d'Activités Périscolaires des écoles du Territoire l'année dernière. Au vu de la première année de fonctionnement de ces TAP, il est proposé de conclure un avenant permettant la prolongation de ce PEDT pour deux années scolaires supplémentaires. (2015/2016, 2016/2017).

VOTE :

Pour : 32

Abstention : 0

Contre : 0

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

- Définition du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Monsieur Le Président rappelle que le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine. Les dispositions de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Alur) du 24 mars 2014, impose que toute nouvelle définition de périmètre de SCoT soit désormais établie à l'échelle de deux établissements publics de coopération intercommunale au moins.

Monsieur Le Président propose donc à l'assemblée de définir le périmètre suivant et d'en informer le Préfet de l'Aude et du Tarn :

### 97 communes :

- Communauté de Communes de la Montagne Noire : Brousse et Villaret, Caudebronde, Cuxac Cabardès, Fontiers Cabardès,ournes, Fraise Cabardès, Labastide-Esparbaïrenque, Lacombe, Laprade, Lastours, Latourette Cabardès, Les Cammazes, Les Ilhes Cabardès, Les Martyrs, Mas Cabardès, Miraval Cabardès, Pradelles Cabardès, Roquefère, Saint Denis, Saissac, Salsigne, Trassanel, Villanière, Villardonnell ;

- Carcassonne Agglo : Aigues Vives, Alzonne, Alairac, Aragon, Arquettes en Val, Arzens, Azille, Bagnoles, Bouilhonnac, Berriac, Cabrespine, Castans, Caunes Minervois, Caunettes en Val, Carcassonne, Caux et Sauzens, Cavanac, Cazilhac, Citou, Conques sur Orbiel, Coufoulens, Fajac en Val, Fonties d'aude, La Redorte, Labastide en Val, Laure Minervois, Lavalette, Lespinassière, Leuc, Limousis, Malves en Minervois, Mayronnes, Mas des cours, Montlaur, Montclar, Montirat, Montolieu, Moussoulens, Palaja, Pepieux, Peyriac Minervois, Pennautier, Pezens, Pradelles en Val, Preixan, Puicheric, Raissac sur Lampy, Rieux en Val, Rieux Minervois, Rustiques, Rouffiac d'Aude, Roullens, Saint Frichoux, Saint Martin le Vieil, Sainte Eulalie, Salleles

Cabardès, Servies en Val, Taurize, Trausse Minervois, Trèbes, Ventenac Cabardès, Verzeille, Villalier, Villedubert, Villar en Val, Villarzel Cabardès, Villegailhenc, Villefloure, Villegly, Villemoustaussou, Villeneuve-Minervois, Villesequelande, Villetritouls.

VOTE :

Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0

### **COMMISSION PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE**

- Convention avec le COC pour l'activité jardin aquatique pour la SMA Collin Colline

Monsieur Stéphane BARTHAS en charge de la commission Petite Enfance / Enfance Jeunesse prend la parole et tient à remercier les élus et la commune de Cuxac-Cabardès pour l'aide apportée à la kermesse des deux crèches qui a eu lieu vendredi.

Pour le point de l'ordre du jour, Monsieur BARTHAS explique que la crèche intercommunale 'collin colline' bénéficie d'activités aquatiques à la piscine de Cuxac-Cabardès. Il est proposé de conventionner avec le Club omnisports Cuxacois pour l'organisation de cette activité.

VOTE :

Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0

- Création de 3 postes Agent social de 2<sup>ème</sup> classe

Monsieur SAXE précise que suite aux recrutements qui ont eu lieu pour l'ouverture de la crèche Les Petits Montagnards à Saissac l'année dernière ( contrats accroissement temporaire d'activité d'une durée légale de 12 mois maximum) et suite à la demande d'un agent de changer de filière, le conseil communautaire doit se prononcer sur la création de trois postes d'agents sociaux.

**VOTE :**

**Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0**

- Création d'un poste Auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe

Madame RIBO est actuellement en contrat à durée déterminée 'accroissement temporaire d'activité', contrat qui se termine le 31 Août. Ayant obtenu le concours de la fonction publique territoriale d'Auxiliaire de Puériculture, il est proposé de procéder à la nomination stagiaire de Madame RIBO à compter du 1<sup>er</sup> Septembre.

VOTE :

Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0

- Création poste permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire

Madame SKALA a actuellement la responsabilité de l'entretien de la crèche intercommunale de Cuxac-Cabardès 'Collin – Colline'. En raison de l'affectation en totalité de Madame Christine TRUC à l'Office Intercommunal de Tourisme et qui assurait l'entretien des locaux du siège social, il est proposé d'augmenter son temps de travail de 12 heures hebdomadaires à 16 heures. Cette augmentation étant supérieure à 10 % de sa durée de travail hebdomadaire initiale, il est nécessaire de créer ce poste.

Monsieur Le Président fait voter ces trois derniers points de façon séparés. Le résultat est identique aux trois points :

VOTE :

Pour : 32                      Abstention : 0                      Contre : 0

## **Questions diverses**

- Projet de fixation du chef-lieu provisoire de la Région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées

Monsieur Le Président informe l'assemblée que deux courriers sont parvenus à la CDC concernant la désignation du chef-lieu provisoire de la future Région Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées de la part des deux régions actuelles. Le projet de décret désigne la ville de Toulouse. Les deux courriers invitent les collectivités à se prononcer pour avis sur ce choix, étant donné les délais d'envoi Monsieur Le Président propose de ne pas se positionner sur ce sujet pour le moment.

- Bulletin de la CDC

Monsieur Le Président informe l'assemblée qu'un bulletin sera réalisé au mois de juillet. Le mode de distribution par les communes sera conservé.

Fin de séance : 21 h 05